## SERMENT D'IDENTITE PAR UN ELECTEUR QUI RECOIT UN BULLETIN DE VOTE, APRES QU'UN AUTRE A VOTE SOUS SON NOM

#### AA

Vous jurez (ou affirmez solennellement) que vous êtes (nom) de (tel que sur la liste des électeurs), dont le nom est inscrit sur la liste des électeurs qui vous est actuellement montrée. Ainsi, Dieu vous soit en aide!

## SERMENT D'UN ELECTEUR QUI NE PEUT MARQUER LE BULLETIN DE VOTE

#### BB

Vous jurez (ou affirmez solennellement) que vous ne savez pas lire et ne pouvez comprendre le bulletin de vote de manière à le marquer (ou que vous êtes incapable, pour cause de cécité ou d'autre infirmité physique, selon le cas, de voter sans aide. Ainsi, Dieu vous soit en aide!

# DENONCIATION DE SUPPOSITION DE PERSONNE ("TELEGRAPHE")

11

### CANADA

Province de Québec Comté de

La dénonciation de P. Q., de reçue ce jour d , en l'année , par le soussigné, sous-officier-rapporteur à un burcau de votation dans l de pour une élection qui s'y tient pour le district électoral d , d'un député à l'Assemblée Législative de Québec.

Le dit dénonciateur dit qu'il croit que T. U. (ou qu'une personne dont le nom lui est inconnu, mais qui est maintenant détenue au dit burcau de votation d'après mon ordre, ou selon le cas) a, ce jour, au dit bureau de votation, commis l'infraction qualifiée supposition de personne, en (décrivez l'infraction).

Reçue et assermentée devant moi au dit bureau de votation, le jour et an ci-dessus mentionnés.

G H

Sous-Officier-Rapporteur.